

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2013-2014)
LE 13 MAI 2014

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 MAI 2014 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Marie-Louise Kerneis (7)
Suzanne Tremblay (6)

MM. les commissaires

André Dugas / Arrivé à 19 h 06
Marcel Gélinas (3)
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03450-05-14

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance
ordinaire du 8 avril 2014

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance
ajournée du 6 mai 2014

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Remplacement de bassins de toiture – École
Félix-Leclerc - Appel d'offres n° P-91318-13

10.02 Remplacement de bassins de toiture – École
Fernand-Seguin - Appel d'offres n° P-91319-13

10.03 Remplacement de bassins de toiture – École
Saint-François-Xavier – Appel d'offres n° P-91302-13

10.04 Réfection des installations sanitaires et travaux
connexes - École Marguerite-Bourgeois - Appel
d'offres n° P-91317-13

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE
L'ADAPTATION SCOLAIRE**

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX
PRÉCÉDENTS**

Rien à signaler.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRETARIAT
GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.E.-03451-05-14

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction
publique* qui stipule que les articles 154
à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à
177.2 s'appliquent au comité exécutif,
compte tenu des adaptations
nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction
publique* qui stipule que « Le conseil des
commissaires peut, par résolution,
dispenser le secrétaire général de lire le
procès-verbal pourvu qu'une copie en
ait été remise à chaque membre présent
au moins six heures avant le début de la
séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur,
commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture
du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du
8 avril 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03452-05-14

**06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE AJOURNÉE DU 6 MAI 2014**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction
publique* qui stipule que les articles 154
à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à
177.2 s'appliquent au comité exécutif,
compte tenu des adaptations
nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction
publique* qui stipule que « Le conseil des
commissaires peut, par résolution,
dispenser le secrétaire général de lire le
procès-verbal pourvu qu'une copie en
ait été remise à chaque membre présent
au moins six heures avant le début de la
séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay,
commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture
du procès-verbal de la séance ajournée du 6 mai 2014.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 6 mai 2014
soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Madame Germain Brière, directrice du Service des
ressources financières, confirme ne pas avoir eu de
questions relativement aux comptes payés pour la période
commençant le 29 mars 2014 et se terminant le 26 avril 2014.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03453-05-14

**10.01 REMPLACEMENT DE BASSINS DE TOITURE – ÉCOLE
FÉLIX-LECLERC – APPEL D'OFFRES N^o P-91318-13**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des
ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre
Politique d'acquisition de biens et de
services et le nombre de soumissions
reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'octroyer le contrat de remplacement de bassins de toiture à l'école Félix-Leclerc à l'entreprise **9165-1364 QUÉBEC INC.** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (99 000,00 \$), avant les taxes, soit cent treize mille huit cent vingt-cinq dollars et vingt-cinq cents (113 825,25 \$), taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 avril 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03454-05-14

10.02 REMPLACEMENT DE BASSINS DE TOITURE – ÉCOLE FERNAND-SEGUIN – APPEL D'OFFRES N° P-91319-13

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'octroyer le contrat de remplacement de bassins de toiture à l'école Fernand-Seguin à **Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée** pour un montant forfaitaire de cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-un dollars (182 881,00 \$), avant les taxes, soit deux cent dix mille deux cent soixante-sept dollars et quarante-trois cents (210 267,43 \$), taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 2 avril 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03455-05-14

10.03 REMPLACEMENT DE BASSINS DE TOITURE – ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER – APPEL D'OFFRES N° P-91302-13

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d'octroyer le contrat de remplacement de bassins de toiture à l'école Saint-Françoise-Xavier à **Roland Bolduc Inc.** pour un montant forfaitaire de cent huit mille quatre cents dollars (108 400,00 \$), avant les taxes, soit cent vingt-quatre mille six cent trente-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (124 632,90 \$), taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 avril 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur André Dugas, commissaire, prend son siège à 19 h 06.

C.E.-03456-05-14

10.04 RÉFECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET TRAVAUX CONNEXES – ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOIS – APPEL D'OFFRES N° P-91317-13

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'octroyer le contrat de réfection des installations sanitaires et travaux connexes à l'école Marguerite-Bourgeois à **TURANCO CONSTRUCTION INC.** pour un montant forfaitaire de trois cent vingt mille neuf cent trente-trois dollars (320 933,00 \$), avant les taxes, soit trois cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-douze cents (368 992,72 \$), taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 21 avril 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-03457-05-14 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 12,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322-003
C:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2013-2014\10. 13 mai 2014 - 1320-003.doc